

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023-56

Le 19 décembre 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. CARDIN, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme LEGENDRE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) : Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. SEGUELA, Mme ETEVE à M. TROADEC, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. BERTHUOT, Mme CHAHABIAN à Mme GARNIER, M. JOUBERT à M. MEYRUEIS, Mme FERRAND à M. DUPUIS.

ABSENTS (2) : M. MALLET, M. BRIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

RENOVATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Etant rappelé que depuis 2016 la commune a engagé un programme de rénovation de la mairie : changement de toutes les menuiseries, isolation des combles, rénovation et mise en accessibilité de l'étage, reprise complète de la toiture,

Considérant que la dernière phase de travaux consiste à rénover le rez-de-chaussée et de le réagencer pour optimiser l'accueil du public et le fonctionnement des services,

Considérant le projet, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès de financeurs publics,

Considérant que ce projet est inscrit dans l'avenant N°1 du contrat Bourg Centre Occitanie signé par la commune,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, François DUPUIS, 1^{er} Adjoint au Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le projet de rénovation complète du rez-de-chaussée de la mairie,
- D'approuver le dépôt de demande de financement auprès :
 - o De Nîmes métropole au titre des fonds de concours
 - o De la Région Occitanie
 - o De tout autre financeur potentiel
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le : 20/12/23
L'affichage/publication du : 20/12/23



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2356DEL
Objet :	Rénovation du rez-de-chaussée de la mairie : demande de subventions
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	030-213000474-20231220-2356DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20231220-2356DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2356DEL Demande de subvention rénovation RDC MAIRIE.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20231220-2356DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	292.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à 14h40min24s	Reçu par le MI le 2023-12-20